



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20221129-2022-179-DE
Date de télétransmission : 29/11/2022
Date de réception préfecture : 29/11/2022

Publié le

29 NOV. 2022

N°2022- 179

Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi seize novembre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi dix novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Remplacement d'élus démissionnaires au sein des bureaux des conseils des quartiers

Rapporteur : W. BASTIN

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service travaux des assemblées

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjoint(e)s au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. SUDRE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseiller(e)s municipales / municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne pouvoir à Mme AMAR), Mme CARPE (donne pouvoir à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne pouvoir à M. PICOT), Mme SAILLAND (donne pouvoir à Mme PARLOUAR), Mme DONATIEN, Mme ADOMO (donne pouvoir à M. SOLARO), M. FAUTRE

Secrétaire de séance : H. RIBEIRO

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 42

Nombre de procurations : 5

Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 27 février 2002, dite loi Vaillant, relative à la démocratie de proximité ;

Vu la délibération n°2020-036 du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a décidé à l'unanimité – en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales – de ne pas procéder pendant la durée du mandat au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf dispositions législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Vu la délibération n°2021-198 du Conseil municipal, en date du 15 décembre 2021, portant mise en place des bureaux des conseils de quartiers et leur composition ;

Vu la délibération n°2022-137 du Conseil municipal, en date du 28 septembre 2022, portant élection de Madame Jacqueline BENAHMED née VALLS 17^{ème} adjointe au maire, en remplacement de Madame Rosalia GONCALVES FERREIRA épouse MORGADO, élue démissionnaire ;

Vu le courrier, reçu en mairie le 24 juin 2022, par lequel Madame Rosalie GONCALVES FERREIRA épouse MORGADO a indiqué démissionner de sa fonction d'adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipale ;

Vu le courrier, en date du 8 août 2022 et reçu en mairie le 11 août suivant, par lequel Madame la préfète du Val-de-Marne a indiqué accepter cette démission, à effet à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu le courrier, en date du 10 août 2022 et reçu en mairie le 11 août suivant, par lequel Monsieur Lionel VEDRINE a présenté sa démission de son mandat de conseiller municipal ;

Vu l'avis émis par la 1^{ère} Commission : Finances – Affaires générales – Marchés et Achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance du 9 novembre 2022 ;

Considérant ce qui suit :

Par la délibération susvisée du 15 décembre 2021, le Conseil municipal, dans le cadre de la relance des conseils des quartiers, a d'une part institué 8 bureaux des conseils des quartiers, et d'autre part désigné les membres du conseil municipal au sein de chaque bureau des conseils des quartiers, dont celles de Madame Rosalia GONCALVES FERREIRA épouse MORGADO 11^{ème} adjointe au maire, et Monsieur Lionel VEDRINE, conseiller municipal, au sein du bureau des conseils des quartiers Le Tremblay, Polangis et Le Plant.

Madame Rosalia MORGADO et Monsieur Lionel VEDRINE ayant présenté leurs démissions, respectivement, de sa fonction d'adjointe au maire et son mandat de conseillère municipale, et de son mandat de conseiller municipal, il y a lieu de procéder aux remplacements des deux élus démissionnaires.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1^{er} : MET FIN aux fonctions au sein du bureau des conseils des quartiers Le Tremblay, Polangis et Le Plant de Madame Rosalia GONCALVES FERREIRA épouse MORGADO, adjointe au maire démissionnaire, de Monsieur Lionel VEDRINE, conseiller municipal démissionnaire ainsi que de Madame Jeannick LE LAGADEC conseillère municipale démissionnaire.

ARTICLE 2 : DESIGNE, en leur qualité de membre du conseil municipal,

au sein du bureau du conseil de quartier Le Maroc

M. Philippe SUDRE, officiellement installé comme conseiller municipal lors du Conseil municipal du 25 mai 2022, en remplacement de Mme Jeannick LE LAGADEC, conseillère municipale démissionnaire ;

au sein du bureau du conseil des quartiers Tremblay, Polangis et Le Plant,

M. Franck BARON, en remplacement de Mme Rosalia MORGADO, adjointe au maire démissionnaire et M. Jean-Claude FORHAN, officiellement installé comme conseiller municipal lors du Conseil municipal du 28 septembre 2022, en remplacement de M. Lionel VEDRINE, conseiller municipal démissionnaire ;

au sein du bureau du conseil du quartier Les Mordacs

Mme Maria Isabel DA SILVA CIPRIANO, officiellement installée comme conseillère municipale lors du Conseil municipal du 28 septembre 2022, en remplacement de M. Franck BARON.

ARTICLE 3 : PRECISE que toutes les autres dispositions de la délibération n°2021-198 du 15 décembre 2021, portant instauration des bureaux des conseils des quartiers et leurs compositions, demeurent identiques et inchangées.

MEMBRES DES CONSEILS DE QUARTIER

	Le Maroc	Le Tremblay / Polangis / Le Plant	Les 4 Cités / Simonettes	Le plateau / VDO	Le Centre-Ville / Les Côteaux	Cœuilly / Village Parisien	Les Mordacs	Le Bois l'Abbé
P	Y. PICOT	H. RIBEIRO	A. THIROUX	P. LATRONCHE	D. SLIMOVICI	Y. VIGUIE	G. CARPE	L. NGANDE
VP	E. SAILLAND	P. DUBUS	P. LHOSTE	P. BOULAY	F. TITOV	S. ABCHICHE	C. MUSSOTTE-GUEDJ	F. KEITA-GASSAMA
M	C. THEOPHILE	R. DUVERGER	S. AKKOUCHE	B. GAUDIERE	M. BENOLIEL	C. ARRON	S. AMAR	A. CHATAUD
M	M. PARLOUAR	F. BARON	W. BASTIN	T. PESSOA GRIJO	D. BERTRAND	J. BENAHMED	I. CIPRIANO	D. DONATIEN
M	T. SAUSSEREAU	J-C FORHAN	C. DE OLIVEIRA	E. NGANDE	M. DEGAGER PHALANCHERE	H. MASMOUDI LAJNEF	C. FAUTRE	G. GOUPIL
M	PH. SUDRE	S. SOLARO	C. CAPORAL	JJ. MAILLER	M. DUVAUDIER	Y. LURIER	C. ADOMO	M. SY

POUR EXTRAIT CONFORME



Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller Régional d'Ile-de-France